



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

---

### PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

---

#### AFFICHE DU 19 DECEMBRE 2018 au 2 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni le **mardi 18 décembre 2018 à 19 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

#### **1. AVANTAGE N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE DU REMBLAI - PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avantage n°1 à la convention de délégation de service public de la piscine du remblai et le montant de subventions associé, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avantage correspondant et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur et à son exécution.

#### **2. ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ÉDITION 2020-2021 DU VENDÉE GLOBE - MARCHE NÉGOCIÉ SANS MISE EN CONCURRENCE ET SANS FORMALITÉ PRÉALABLE**

Le Conseil Municipal approuve le marché négocié à passer avec la SAEM Vendée, organisatrice de l'épreuve sportive nautique dénommée « Vendée Globe » pour l'achat de prestations de services à l'occasion de l'organisation de l'édition 2020/2021 du Vendée Globe et l'engagement de l'organisation de la course 2024/2025 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce marché.,.

#### **3. RÉGIE DE RECETTES DES HORODATEURS – REMISE GRACIEUSE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes des horodateurs au titre du déficit de recettes suite aux dysfonctionnements pour un montant de 839,35 € et indique que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée, la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville.

#### **4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

#### **5. MODALITÉS DE TEMPS PARTIEL**

Le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public sous certaines conditions.

#### **6. SUBVENTIONS SOCIALES**

Le Conseil Municipal décide de voter ces subventions.

#### **7. CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES**

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la Ville à 622,72 € par élève sablais d'élémentaire et à 1 328,26€ par élève sablais de maternelle pour la période de septembre à décembre 2018,

#### **8. SUBVENTIONS ASSOCIATIVES D'AIDES AU LOYER**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions d'aide au loyer 2018 suivantes:

	2017			2018		
	Loyer	Taux aide	Subvention	Loyer	Taux aide	Subvention
<b>Amicale Laïque</b>	2092,53 €	70 %	1464,77 €	2135,51 €	70 %	<b>1494,86 €</b>
<b>Le Nouch</b>	1732,64 €	90 %	1559,38	1800,06 €	90 %	<b>1620,05 €</b>
<b>Photo Club Sablais</b>	1057,35 €	70 %	710,15 €	887,21 €	70 %	<b>621,05 €</b>
<b>Cyclotouristes Sablais</b>	411,48 €	70 %	288,04 €	411,48 €	70 %	<b>288,04 €</b>
<b>Messagers de l'Océan</b>	513,79 €	70 %	359,65 €	517,49 €	70 %	<b>362, 24 €</b>

#### **9. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION DES SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention intervenant entre la ville et l'association des Sports Nautiques Sablais et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

#### **10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association des Sports Nautiques Sablais.

## **11. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA SAPOVAYE »**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association SAPOVAYE, décide de verser la subvention d'un montant maximum de 35 000 €, suivant les modalités définies à la présente convention de L'association SAPOVAYE et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

## **12. RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport prix et qualité du service assainissement pour l'année 2017.

## **13. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU LOTISSEMENT DES ROSES**

Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal les voies ci-dessous :

- allée François Dorieux : 160 ml,
- allée Georges Delbard : 69 ml,
- allée Sébastien Laurent : 81 ml,
- allée Jean Baptiste Guillot : 80ml,
- mail piétonnier : 106 ml.

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **14. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU LOTISSEMENT LES LOBELIAS - ALLEE CONSTANT FRICONNEAU**

Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal :

- les parcelles de voirie cadastrées section AE, n°683, 2096, 2109, 2110 et 2111 correspondant à l'allée Constant Friconneau, soit 182 ml,
- les parcelles d'espaces verts cadastrées section AE, n°2106, 2107 et 2108.

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **15. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU LOTISSEMENT LES PATIOS DE L'OCÉAN - RUE JEAN HUGUET ET RUE CHARLES CHARRIER**

Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal les parcelles ci-dessous :

- les parcelles de voirie cadastrées section BE, n°554, 616, 624, 625, 653, 654 et 669 correspondant au prolongement de la rue Charles Charrier (135 ml) et à la rue Jean Huguet (112 ml),
- la parcelle cadastrée section BE, n° 655 correspondant à l'allée piétonne, entre la rue Saint Nicolas et la rue Jean Huguet, soit 73 ml,
- les parcelles d'espaces verts cadastrées section BE, n°626, 656, 657, 658 et 659,
- la parcelle cadastrée section BE, n°670 correspondant au transformateur électrique.

Les fonctions de desserte et de circulation des voies ne sont pas remises en cause.

## **16. COMPLÉMENT DANS LES DÉNOMINATIONS DE VOIES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Le Conseil Municipal valide les précisions sur les prénoms des personnalités choisies pour les dénominations des voies :

- |                               |   |                 |                            |
|-------------------------------|---|-----------------|----------------------------|
| - avenue du Général De Gaulle | → | avenue POMPIDOU | → avenue Georges POMPIDOU, |
| - impasse des Anémones        | → | impasse AKRICHE | → impasse Esther AKRICHE,  |
| - rue de la Butte             | → | rue Destremont  | → rue Aimé DESTREMONT.     |

## **17. AIDE A L'HABITAT – ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE – 2018**

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'aide à l'habitat.

## **18. AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE IMPASSE DES CHARDONNERETS A MONSIEUR ANGE BRAULT**

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur Ange BRAULT la parcelle située Impasse des Chardonnerets, cadastrée AN n° 1303, au prix net vendeur de 1511,76 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **19. AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE IMPASSE DES CHARDONNERETS AUX CONSORTS BRAULT**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts BRAULT la parcelle située Impasse des Chardonnerets, cadastrée AN n° 1302, au prix net vendeur de 1511,76 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **20. AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE IMPASSE DES CHARDONNERETS A LA SCI CHARLES ET EUGENE**

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI CHARLES ET EUGENE la parcelle située Impasse des Chardonnerets, cadastrée AN n° 1195, au prix net vendeur de 1536,69 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **21. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUÉ RUE DU REMBLAI APPARTENANT A LA COPROPRIÉTÉ RÉSIDENCE 63 RUE DU PALAIS**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de la copropriété Résidence 63 rue du Palais, la parcelle cadastrée dans la section AW sous le numéro 485 située rue du Remblai, plus les frais notariés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **22. AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE IMPASSE DES CHARDONNERETS A MADAME LENA CHARRIER**

Le Conseil Municipal décide de vendre à Madame Léna CHARRIER la parcelle située Impasse des Chardonnerets, cadastrée AN n° 1192, au prix net vendeur de 1515,34 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **23. AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE IMPASSE DES CHARDONNERETS AUX CONSORTS CHARRIER**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts CHARRIER la parcelle située Impasse des Chardonnerets, cadastrée AN n° 1198, au prix net vendeur de 1686,09 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

## **24. CREATION D'UNE SERVITUDE DE VUE AU PROFIT DE LA PARCELLE AP N° 395 SUR LA PARCELLE COMMUNALE AP N° 396**

Le Conseil Municipal décide de créer, à titre gratuit, une servitude de vue sur la parcelle communale AP n° 396 au profit de la parcelle AP n° 395, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant et informe que les frais de notaire seront supportés par les copropriétaires de l'immeuble situé 40 Avenue Joseph Chailley (AP n°395).